



Comment avoir les droits exclusifs sur mon enfant

Par **Anna25**, le **21/01/2009** à **12:14**

Bonjour, rnJe suis née en Biélorussie et suis en France depuis 2000. J'ai une carte de séjour déjà renouvelée 3 fois et je travaille régulièrement déclarée.rnJ'ai une petite fille née en France en 2002 qui porte mon nom. Elle a été reconnue par mon compagnon qui est son père, mais qui ne s'en est jamais préoccupé dès sa naissance et dont j'ignore l'adresse.rnComment puis-je faire pour pouvoir voyager avec ma fille sans avoir l'autorisation de son père qui n'est pas joignable. Lorsque j'ai sollicité un titre de voyage pour elle, la Préfecture m'a conseillé d'aller au tribunal familial mais son père n'a pas répondu à la convocation.rnQuelle démarche dois-je faire pour que les droits sur ma fille me reviennent exclusivement ?

Par **Tisuisse**, le **21/01/2009** à **13:57**

Bonjour,rnrnLe juge aux affaires familiale pourra vous donner l'autorisation. Ce même juge pourrait, si vous le souhaitez et dans l'intérêt de votre enfant, déchoir son père de toute autorité parentale avec les conséquences qui s'y rattachent.